

**CONCESSION D'AMENAGEMENT
POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE DE
BEZIERS**

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DUP
DE PRESCRIPTION DE TRAVAUX POUR LES IMMEUBLES**

REHABILITATION D'UN IMMEUBLE :

RS 62

28 impasse Pompon

avril 2013

**SOUS DOSSIER DE PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
PROPRES A L'IMMEUBLE**

- ó **LOCALISATION PAR PLAN DE SITUATION**
- ó **PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE L'IMMEUBLE**
- ó **MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX cf. 4**
- ó **DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX cf. 6**

Département :
HERAULT

Commune :
BEZIERS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00
cdf.beziers@dgfp.finances.gouv.fr

Section : RS
Feuille : 000 RS 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

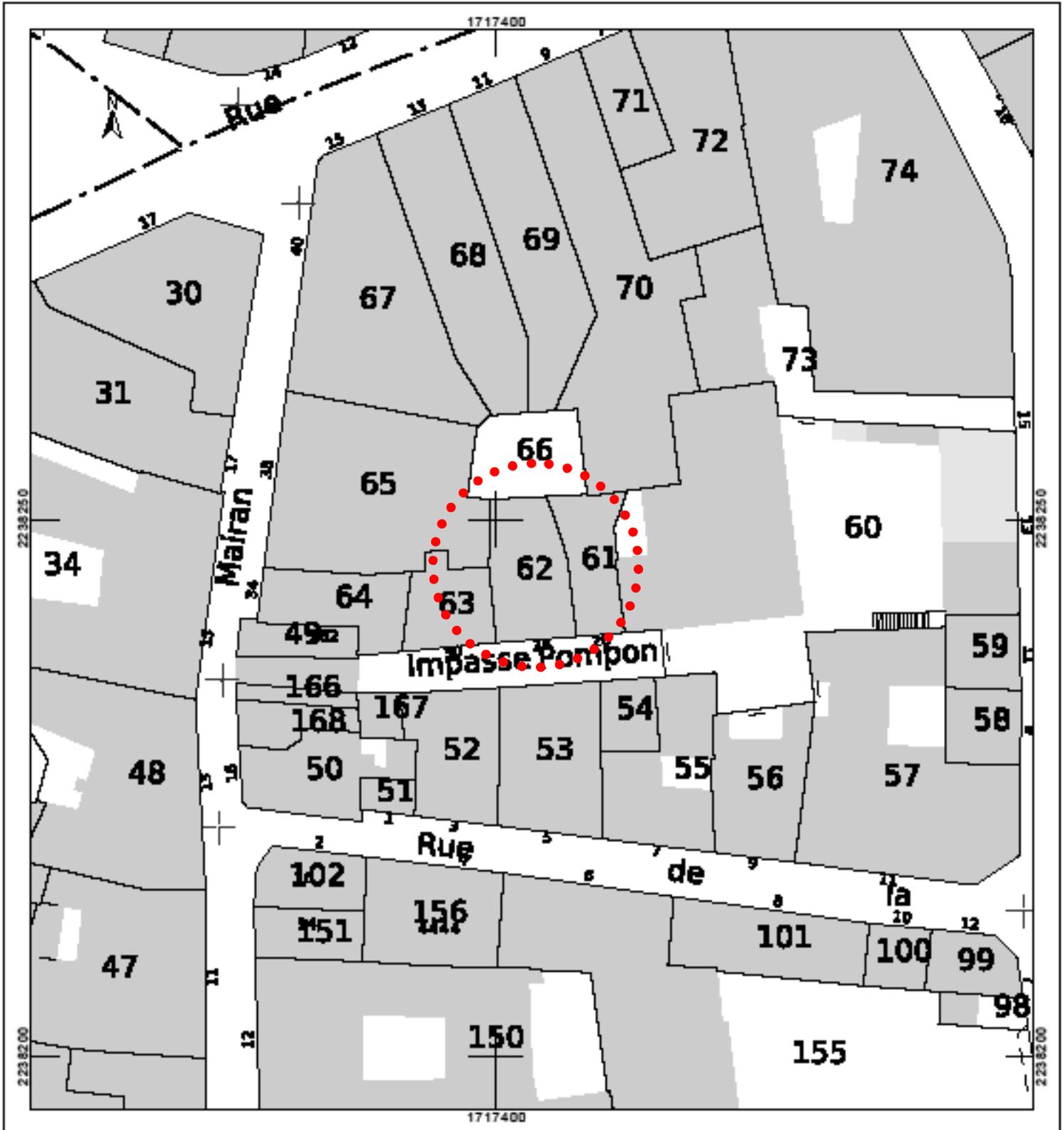
Date d'édition : 14/02/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

PLAN DE SITUATION

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



BEZIERS

PLAN

DE

SAUVEGARDE

ET DE

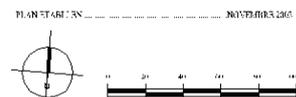
MISE EN VALEUR

DOCUMENT PROVISOIRE

SCHEMATA - A - MEUSONIER (L. 185) CMN. S. L'EPHREIM - 188 ANS ET



-  PERIMÈTRE DU SITE ET SA DÉLIMITATION
Défini par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  SS I
-  AIRE D'UTILITÉ PUBLIQUE (AUP) DÉFINIE PAR LE PRÉFET
Par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992
-  BÂTIMENT PARTICULIER À CONSERVER
Dont l'existence est reconnue par arrêté préfectoral en date du 22/09/1992



RS 62 - 28 impasse Pompon

SECTEUR SAUVÉGARDE BEZIERS

ALEXANDRE MELISSINOS - ARCHITECTE URBANISTE

NATURALMENT PARTIELLEMENT VISITE - AVOIS SOUS RÉSERVE DE DÉCOUVERTES

Dispositions

P.S.M.V.

MH. él. MH
 PROT.
 INTERV.

SECTION ILOT PARCELLE

BAT

RS 06 062

(A) IMPASSE POMPON
 (B) SUR PARCELLE N° 66
 (C)
 (D)
 (E)

DOCUMENTATION - CARACTERISTIQUES

Façade (A) : début 18^e siècle, remaniée 20^e
 Façade (B) : 19^e siècle
 Vestiges du couvent des Carmes? sondages nécessaires

Ancien Couvent des Carmes
 Eléments inscrits (inventaire du 12 février 1951) : entrée voûtée,
 cloître et puits

INTERVENTIONS PARTICULIERES

Restituer : arcades faisant partie de la galerie (A)
 Restituer : baie bouchée (B)
 Modifier : baie défigurée au dernier étage (B)
 Démolir : partie arrière (B)

PROTECTIONS

ELEMENTS	DESCRIPTION	DISPOSITIONS	INTERET
TOITURE			
COUVERTURE
CORNICHE
DEBORD	génoise (B).....	Restaurer.....	*
LUCARNE
FACADE			
R d C	A pierre de blocage crépic, arcades.....	Restaurer+Restituer..	*
R d C	B.....
R d C	C.....
R d C	D.....
ETAGE	A pierre de blocage crépie.....	Restaurer.....	*
ETAGE	B pierre de blocage crépie, baie défigurée au dernier étage.....	Restaurer+Modifier ..	*
ETAGE	C.....
ETAGE	D.....
ET. SURCROIT
ET. ATTIQUE
ARCADES	(2.A), en arc brisé 15°-16° (rdc intérieur).....	Restituer.....	*
DEVANTURE
PORTES
PORTAIL
ECHOPPE
BATES d'entresol
FENETRES	en partie bouchée (B).....	Restituer.....	*
BALCONS
BALCONNETS
BAIES d'attique
SCULPTURES
MENUISERIE 1
MENUISERIE 2
MENUISERIE 3
FERRONNERIE 1
FERRONNERIE 2
FERRONNERIE 3
ESCALIER
ESCALIER
CAGE D'ESC.
GALERIE
COUR-JARDIN			
MUR CLOTURE
ESPACE LIBRE
INTERIEUR			
DECORS
CHEMINEES
SOL
CAVES
VESTIGES

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

RS 42

FICHE TECHNIQUE :
Section RS parcelle 42
Localisation: 28 impasse Pompon
Niveau: R+3
Surface cadastrale:90 ca
Occupation: vide
Datation: couvent des carmes, XVIII° remanié XIX° - XX°
Protection: Secteur sauvegardé

Prescriptions générales : Est prescrite la restauration de l'immeuble n° 28 impasse Pompon cadastré RS 42, conformément aux Dispositions réglementaires du Secteur Sauvegardé de Béziers intégrées au PLU.

"Les opérations de restauration immobilière consistent en des travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition ayant pour objet ou pour effet la transformation des conditions d'habitabilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles. Elles sont engagées à l'initiative soit des collectivités publiques, soit d'un ou plusieurs propriétaires, groupés ou non en association syndicale, et sont menées dans les conditions définies par les articles L.313-5 et suivants du Code de l'Urbanisme. Lorsqu'elles ne sont pas prévues par un plan de sauvegarde et de mise en valeur approuvé, elles doivent être déclarées d'utilité publique. L.313-4 Code de l'Urbanisme
Les travaux de restauration, démolition, restitution seront définis conformément aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France édictées au vu des relevés, études, investigations réalisées par les hommes de l'art et des découvertes fortuites permettant de connaître les dispositions architecturales de l'édifice aux fins de sa mise en valeur.

Prescriptions propres à l'immeuble :

voir fiche d'immeuble et plan PSMV ci-joints

sera réalisé sur les pierres de blocage et les encadrements restitués à l'identique. Les éventuelles découvertes mises au jour par le décaissage (vestiges...) feront l'objet d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France pour décider de leur traitement.

- baies du dernier étage côté rue et côté cour à modifier
- suppression des descentes EU/EV, de toutes les canalisations et réseaux autres que les EP, en façades.
- suppression des éléments parasites (étendoirs, conduit en briqueo)

Travaux intérieurs:

- confortation des structures de l'ensemble immobilier
- mise en valeur des arcs et décors de l'ancien couvent
- mise en conformité le cas échéant des installations sanitaires, électriques, gaz, et de ventilations en partie commune et privative.
- réhabilitation des logements dont les plans figureront dans le dossier de permis de construire



CONCLUSION :

La réhabilitation de cet immeuble s'inscrit dans les objectifs de revitalisation du centre ville de Béziers.

surface habitable estimée: 100 m²

Nombre de logement: 2